

**DEC141762DRH**  
**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC120760DRH du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur David LE MIGNAN, ingénieur de recherche de première classe est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, représentant titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche en remplacement de Monsieur Pascal PUGET

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2014

ALAIN FUCHS

